



Montreuil, le 30 novembre 2018

Note aux CSD Copie pour information aux UD, aux CFR et à la CEF

Très important - urgent

Chère, cher camarade,

Comme vous le savez, les résultats issus des élections du 6 décembre auront des répercussions de plusieurs ordres : représentativité locale, départementale et nationale, nombre d'élus, droits syndicaux...

Face à ces enjeux, nous devons être en capacité d'établir, dès le 6 décembre au soir, une première tendance et de faire une première analyse commentée des résultats ainsi que dans la foulée de communiquer à nos organisations et plus largement.

Aussi, nous vous demandons de communiquer à la Fédération, dès les scrutins terminés, les différents résultats de votre département, **le soir même**.

La bataille électorale sera aussi une bataille de communication et il est donc capital que nous soyons en capacité d'avoir des éléments les plus précis possible sur nos résultats dès le 6 décembre au soir.

Le dispositif fédéral sera opérationnel autant que nécessaire. N'hésitez donc pas à nous adresser vos résultats jusqu'à une heure tardive.

Vous avez deux possibilités, **en priorisant** la première :

1. **Utiliser le site web** <https://elections.cgtservicespublics.fr> répertoriant chaque collectivité de chaque département pour centraliser vos résultats : ils remonteront directement à la Fédération. Le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires vous ont été envoyés par courriel, à plusieurs reprises ces dernières semaines.
2. **Utiliser le téléphone**. Nous avons découpé la France en plusieurs zones, et à chaque zone correspondent un.e.camarade et un numéro à appeler. Vous pourrez également leur communiquer vos résultats si vous n'avez pas d'autre solution.

Zone 1	Haut de France : Nord/Pas-de-Calais, Picardie	0155 82 88 21
Zone 2	Grand Est : Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace	01 55 82 88 22
Zone 3	Ile-de-France	01 55 82 88 50
Zone 4	Centre, Pays-de-Loire	01 55 82 88 25
Zone 5	Bourgogne, Franche-Comté	01 55 82 88 27
Zone 6	Normandie, Bretagne	01 55 82 88 55
Zone 7	Nouvelle Aquitaine : Aquitaine, Limousin, Poitou,	01 55 82 88 29
Zone 8	Aura : Rhône-Alpes Auvergne	01 55 82 88 28
Zone 9	Occitanie : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon	01 55 82 88 30
Zone 10	Paca, Corse	01 55 82 88 19

... / ...

Nous attirons votre attention sur la nécessité de nous communiquer en priorité l'ensemble des scrutins des CT y compris là où nous ne déposons pas de liste.

Il est indispensable également que vous recueilliez par scrutin : le nombre d'inscrits, le nombre de votants, le nombre d'exprimés et le nombre de voix par liste.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez utiliser la lettre type jointe pour demander aux préfets de vous donner l'adresse fonctionnelle qu'ils doivent créer et la mise en place de délégué.e.s de liste pour le contrôle des résultats dans les préfectures. La note d'instruction du 11 octobre 2018, précise que les préfectures doivent communiquer dans les meilleurs délais un tableau récapitulatif départemental mentionnant notamment, le nombre d'électeurs inscrits, de votants, de suffrages exprimés et de suffrages obtenus par chaque liste, aux organes départementaux des organisations syndicales qui lui en ont fait la demande par écrit. La note précise enfin que la préfecture doit avoir une adresse fonctionnelle dédiée aux échanges avec les organisations syndicales.

Nous comptons sur vous..

Avec nos remerciements, bon courage à toutes et tous.

Bien fraternellement.

Baptiste TALBOT



Secrétaire général